

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE
HAUTE CORSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2013

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CALVI-BALAGNE

L'an deux mil treize, et le douze du mois de septembre, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Gilles BRUN, Président.**

Présents : MM. G. BRUN - D. ANDREANI - I. BENIGNI - L. BICCHIERAY - D. BICCHIERAY - E. CECCALDI - JB. CECCALDI - A. FALCUCCI - J. EMMANUELLI - P. GUGLIELMACCI - P. GUIDONI - J. LUCIANI, représenté par ALBERTI Antoine- M. LUCIANI - F. MARCHETTI - E. MUNIER - JM. NOBILI - M. PARIGGI - JP. PINELLI - R. POIRON - A. SANTINI - JM. SEITE - F. SEVEON.

Absent(s) : MM. JP. ANSALDI - P. CECCALDI - MD CLAVEAU - E. MARCELLI - E. ORSINI - MT. PETRUCCI - E. SUZZONI.

Absent(s) ayant donné procuration : R. SANTELLI à G. BRUN - JM. TEALDI à F. MARCHETTI - I. TOMMASINI à R. POIRON.

Secrétaire : F. MARCHETTI

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 32		
Présents 22	Absents 7	Procurations 3
VOTE PUBLIC		
Pour 25	Contre 0	Abstentions 0

Date de convocation : 05/09/2013

Date d'affichage :

OBJET :

SERVICE GENERAL

CREATION D'UN EMPLOI
D'ADJOINT ADMINISTRATIF
TERRITORIAL PRINCIPAL 2 CLASSE

Certifié exécutoire par le
Président, compte tenu de la
réception en Sous-Préfecture.

Le Président propose à l'assemblée délibérante la création d'un poste au service général de la collectivité : Adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe. En effet, un agent de la collectivité remplit les conditions pour être nommé par avancement de grade.

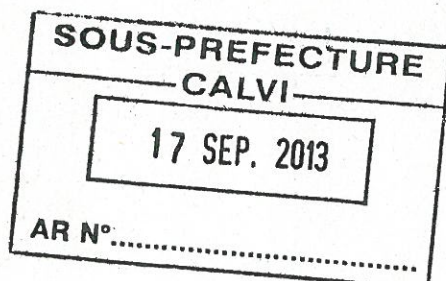
En conséquence, le Président suggère :

- La création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux à compter de ce jour, d'une durée hebdomadaire de travail de 35 h-échelle de rémunération 5 - Indice brut de début de carrière 299, Indice brut de fin de carrière 446.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE la création de l'emploi énuméré ci-dessus.

*Délibération transmise à la
Sous-Préfecture de CALVI,
le*



Fait et délibéré, le 12 septembre 2013

Pour copie conforme

Le Président

